

3 avril 2025

Le Département des Deux-Sèvres et VINCI Autoroutes présentent les nouveaux panneaux d'animation culturelle et touristique déployés sur les autoroutes du département

Coralie Dénoués, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, Esther Mahiet-Lucas, vice-présidente en charge de la promotion du territoire, et Fabrice Russo, directeur régional Ouest-Atlantique de VINCI Autoroutes, ont présenté, ce jeudi 3 avril à la Maison du département, les 25 nouveaux panneaux d'animation culturelle et touristique (14 nouveaux visuels) déployés sur les autoroutes du département des Deux-Sèvres. Ces panneaux ont été renouvelés pour répondre aux nouveaux enjeux de développement touristique du territoire, donnant lieu à de nouvelles illustrations. Installés le long des autoroutes A87, A83 et A10 qui traversent le département, ces panneaux d'animation constituent autant d'invitations à découvrir certains des trésors qui composent le patrimoine culturel français. Parmi les nouvelles réalisations sont ainsi mis en avant le village de caractère de Coulon, véritable vecteur touristique, et le site de Zoodyssée, un des sites les plus visités du département.



Vingt-cinq panneaux conçus pour illustrer le patrimoine culturel et naturel des Deux-Sèvres

Le Département des Deux-Sèvres et VINCI Autoroutes ont présenté les 25 nouveaux panneaux d'animation culturelle et touristique récemment installés dans le département sur l'A83, l'A87 et l'A10. La précédente campagne d'installation de panneaux d'animation avait eu lieu dans les années 2000 sur l'autoroute A83. La décision a été prise en 2016 de renouveler ces panneaux et d'en déployer de nouveaux afin de répondre aux nouveaux enjeux de développement touristique du territoire.

Parmi les nouvelles thématiques mises à l'honneur :

- **La cité médiévale de Mauléon (A87)**, qui bénéficie d'un patrimoine exceptionnel et constitue une véritable porte d'entrée sur le nord des Deux-Sèvres ;
- **Le Château de Saint-Mesmin (A87)**, un château fort médiéval ouvert au public et proposant des animations plus de 8 mois dans l'année. Il représente d'un lieu emblématique des relations entre les Deux-Sèvres et la Vendée ;
- **Coulon (A83)**, un village de caractère reconnu pour sa qualité patrimoniale. C'est un haut lieu touristique de la région, situé le long de la Sèvre, qui bénéficie du label des Petites Cités de caractère ;
- **La Gâtine Poitevine (A83 et A10)** : ce bocage, accueillant une agriculture typique, offre par ailleurs une richesse tant en termes de biodiversité que de paysages ruraux ;
- **La Maison du Marais Poitevin (A10)** est un lieu central pour les visiteurs qui souhaitent comprendre le Marais Poitevin, dont l'écosystème dépend de la ressource en eau présente sur ce territoire ;
- **L'Abbaye royale de Celles-sur-Belle (A10)** est un site d'exception qui structure le bourg de Celles-sur-Belle et tient une place importante dans le paysage local ;
- **Zoodyssée (A10)** est un espace boisé et une réserve de la faune européenne. Il figure parmi les sites les plus visités du département des Deux-Sèvres.

Infrastructure de mobilité sûre et efficace, l'autoroute invite également au voyage et à la découverte des trésors du patrimoine français présents sur les territoires qu'elle traverse. Les paysages qui se transforment au fil du trajet sont autant de fenêtres ouvertes sur des lieux, des sites plus ou moins connus que ces panneaux marrons valorisent. Ils sont ainsi autant d'incitations à y faire une halte en prenant des chemins de traverse.

Ce projet ambitieux est co-financé par le Département des Deux-Sèvres et VINCI Autoroutes. Le coût des travaux de réalisation des 25 panneaux s'élève à 317 626 euros HT, financés à hauteur de 50% par chacun des partenaires, auquel s'ajoute le coût du graphisme d'un montant de 40 800 euros HT, intégralement supporté par le Département des Deux-Sèvres. VINCI Autoroutes a pris à sa charge les frais de maîtrise d'œuvre et de balisage nécessaires à la pose des panneaux.

Fruit d'une concertation avec le Département et la Préfecture de région

La signalétique choisie est le fruit de nombreuses concertations menées par les équipes de VINCI Autoroutes, au titre de maître d'ouvrage, avec les représentants des acteurs locaux : communes, département et région. Il revient au Département, en partenariat avec la Préfecture de région, de sélectionner et de valider les nouveaux thèmes puis les décors des futurs panneaux.

Le dossier de signalisation des animations culturelles et touristiques retenues doit ensuite répondre à deux enjeux principaux :

- Le respect de la réglementation sur les thèmes et l'implantation des panneaux (dont le nombre sur la section autoroutière est limité) qui est régie par les arrêtés d'instruction interministérielle portant sur la signalisation routière ;
- La charte graphique définissant la composition des décors.

Ainsi, pour figurer sur ces panneaux d'animation, les monuments et sites doivent se situer à moins d'une trentaine de kilomètres de l'autoroute concernée et faire partie des thèmes autorisés par la réglementation.

Comment sont créés les panneaux d'animation ?

Ces panneaux touristiques, d'une dimension de six mètres sur trois, doivent être réalisés dans un camaïeu de marron. Le visuel de chacun, composé de trois parties, répond à une charte bien précise afin d'assurer une cohérence visuelle sur le parcours des conducteurs :

- en haut : le nom du site, écrit en blanc sur un fond marron foncé ;
- au centre : un ou des élément(s) visuel(s) permettant de mettre en valeur le thème principal de ce site ;
- en bas à droite : un dernier élément visuel, représentation d'un élément de l'éco-autoroute.

D'ores et déjà visibles sur les autoroutes A87, A83 et A10 du département des Deux-Sèvres, les 25 nouveaux panneaux viennent, à l'instar des 800 et plus déjà présents sur le réseau VINCI Autoroutes, ponctuer le trajet des vacanciers d'informations sur le territoire qu'ils traversent, proposant ainsi à chacun des idées de haltes sur son parcours tout en valorisant des lieux emblématiques du patrimoine historique, culturel, touristique et naturel de la France.

CONTACTS PRESSE :

Pour le Département des Deux-Sèvres

Delphine PERONNET, delphine.peronnet@deux-sevres.fr, 06 63 21 57 51

Pour VINCI Autoroutes

Julien LECLAIRE, julien.leclaire@vinci-autoroutes.com, 06 58 45 86 16

À propos du tourisme dans le Département des Deux-Sèvres

En Deux-Sèvres, le tourisme est une activité économique à part entière qui génère annuellement plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires auprès des entreprises du secteur. Au-delà du Marais poitevin, véritable locomotive du secteur, le département dispose d'une multitude d'atouts et de services propices au développement touristique et à l'accueil croissant de visiteurs. Convaincu par ce potentiel, la collectivité départementale met en œuvre une politique audacieuse pour le rayonnement des Deux-Sèvres et la structuration d'une offre touristique attractive. Le projet de signalisation touristique et culturelle sur les autoroutes des Deux-Sèvres initié par le Département va dans le sens de cette politique touristique ambitieuse : inviter les touristes circulant sur l'autoroute à séjourner et visiter les Deux-Sèvres pour y découvrir plus longuement les richesses culturelles et touristiques des Deux-Sèvres mises en avant sur ces panneaux.

À propos de VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes finance, conçoit, construit et exploite des autoroutes en France. Ses équipes accompagnent chaque jour plus de 2,5 millions de clients - et jusqu'à 4 millions l'été - sur son réseau de 4 443 km, géré par les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. Ses 5 500 collaborateurs ont pour principale mission d'assurer en toutes circonstances la viabilité et l'entretien du réseau, la sécurité de ses utilisateurs et la continuité du service public autoroutier. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Face à l'urgence climatique, VINCI Autoroutes se mobilise pour transformer l'autoroute, indispensable à la desserte et à l'activité économique et sociale des territoires, en infrastructure bas carbone, conformément à la stratégie nationale de décarbonation des mobilités.

Chiffres clés : réseau de 4 443 km d'autoroutes – 181 aires de services - 266 aires de repos – 344 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application, le site VINCI Autoroutes, Facebook, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes ou par téléphone au 3605 (service clients accessible 24h/7 - service gratuit + prix d'appel).